

REGLES SANITAIRES COVID19 – LOCAUX DU CSO A ONEX

v.19.10.2020

A tous les utilisateurs des locaux du CSO

Toute personne venant dans les locaux du CSO s'engage à accepter et à se soumettre au plan sanitaire mis en place par ce dernier afin de suivre les recommandations de l'OFSP.

Ceci est valable pour toutes les activités, regroupant au moins 2 personnes qui ne vivent pas sous le même toit, que ce soit pour gonfler, prendre un verre, suivre une formation ou autre.

1. Désinfection des mains en arrivant et aussi souvent que nécessaire (gel à disposition)
2. Chaque personne s'inscrit individuellement sur la liste des présences (pour les couples ou familles, une inscription par personne présente) en précisant son nom, prénom, numéro de téléphone. La liste doit comprendre la date du jour. Ces documents sont à votre disposition au club.
3. Jusqu'à 15 personnes, le port du masque est facultatif dans les locaux.
4. Dès 15 personnes, le port du masque est obligatoire dans les locaux sauf en cas de consommation, obligatoirement assise. En cas de besoin la salle de réunion peut être utilisée par le bar, si elle est disponible.
5. Des masques sont à votre disposition à l'entrée du club.
6. Gonflage : seuls les gonfleurs ont accès au local gonflage. Merci aux membres de déposer vos bouteilles à l'entrée du local.
7. En cas de symptômes avérés, merci de ne pas venir au club.
8. Si vous deviez être testé positif dans la semaine qui suit votre passage au club, merci d'en aviser le comité dans les plus brefs délais

Nous comptons sur vous tous pour suivre ces quelques règles.

Les équipes du bar et du gonflage qui vous reçoivent tous les jeudis soir, ne sont pas là pour faire la police, merci de jouer le jeu.

Toutefois, pour les personnes à qui ces règles ne conviennent pas, nous pouvons le comprendre. Ceci est votre choix. Nous vous demandons dès lors de ne pas venir au club.

Les membres des commissions bar, gonflage ou du comité, se réservent le droit de demander à un membre de quitter le club en cas de refus de se soumettre aux règles ci-dessus.

En cas de manquements répétés d'un membre, une sanction pourra être prise par le club envers ce dernier.



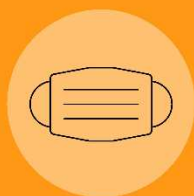
Aidez-nous à garder notre club ouvert le plus longtemps possible malgré cette période difficile. Prenez soin de vous et des autres.

Votre comité

Pour rappel :

La Confédération renforce les mesures contre le coronavirus

À partir du 19 octobre dans toute la Suisse :



Port du masque : extension de l'obligation

Masque obligatoire dans les établissements et les espaces clos accessibles au public



Transports publics (inchangé)



Gares, arrêts de bus, aéroports



Magasins, offices de poste, agences de voyages



Musées, bibliothèques



Restaurants, bars, boîtes de nuit



Installations sportives (entrée et vestiaires)



Cinéma, théâtres, salles de concert



Cabinets médicaux, hôpitaux



Lieux de culte



Bâtiments administratifs accessibles au public



Rassemblements et manifestations



Les rassemblements spontanés de plus de 15 personnes dans l'espace public sont interdits



Règles lors des manifestations dans le cercle de la famille ou des amis réunissant 16 à 100 personnes :

- Porter un masque
- Indiquer ses coordonnées
- Consommation assise

Dès 100 personnes : plan de protection



Restauration : obligation de consommer assis

Dans les restaurants, bars, boîtes de nuit et salles de danse, consommation assise uniquement (à l'intérieur et à l'extérieur).



Télétravail recommandé

Favoriser autant que possible le télétravail.

Ce qui ne change pas :



Se tenir à une distance d'au moins 1,5 m



Se laver les mains régulièrement et soigneusement



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council

